

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 30 juin 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 24 juin 2025 s'est réuni le lundi 30 juin 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de ROQUES Loréline à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

G.10

Maintien de la gratuité de 1h30 de stationnement du Parking Souterrain

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°95 K 17 du 30 novembre 1995 et la décision N° 2016.146,

Vu la délibération N° 2021 I 59 et délibération N° 2023 I 23,

Pendant toute la période de travaux de réhabilitation du centre-ville (rue Charles de Gaulle, Abel Boyé et place Clemenceau) les tarifs du parking souterrain ont été modifiés comme suit : stationnement gratuit pendant 1h30 (correspondant à la réglementation de la zone bleue) et ce jusqu'à la fin des travaux (délibération N° 2023 I 23)

Considérant la nécessité de poursuivre le soutien à l'activité commerciale du centre-ville,

Il est proposé de maintenir la gratuité de 1h30 de stationnement jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de maintenir la gratuité de 1h30 de stationnement au parking souterrain jusqu'au 31 décembre 2025 inclus
- Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 30 juin 2025

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le **03.07.2025**
et de sa transmission au contrôle de légalité le **03.07.2025**

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

